

LETTRE D'INFORMATION – NOVEMBRE 2020

COMMERCE ET ARTISANAT

Deuxième confinement : le Territoire du Pays d'Aix se met au service des commerçants et artisans pour les aider à affronter la crise du COVID 19.

Le nouveau confinement s'accompagne du renforcement des aides aux commerçants et artisans.

1. Vente en « drive » ou « Click&Collect »

- **Etat : L'article 37 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020**

Le décret autorise les activités de livraison et de retrait de commandes pour les commerces administrativement fermés, au-delà des produits de première nécessité. Possibilité de commander des produits par téléphone ou par mail avant de venir les chercher devant la boutique (y entrer reste interdit), dans le respect des gestes barrière et des mesures de distanciation appropriées.

- **CMAR : Formation « développer un point Click&Collect » en visio**

Formation sur la mise en place du click&collect dans l'entreprise – 1 jour de formation - 3 dates : 25/11, 1er/12 et 04/12.

Contact CMAR PACA: formationcontinue13@cmar-paca.fr

- **Etat : Portail de la transformation numérique des entreprises « Francenum.gouv »**

Premières initiatives mises en place pour aider les commerçants à développer du click and collect : <https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/click-and-collect-commerçants-mettez-en-place-le-retrait-de-commandes>

2. Géolocalisation

- **CCIMP : « Géo'local 13 »**

Portail de géolocalisation de la CCIMP des commerces ouverts et/ou proposant de la livraison ou du drive et l'inscription est gratuite pour les entreprises : <https://outils.ccimp.com/geolocal-13/>

- **CMAR : Cartographie interactive...**

...des artisans autorisés à ouvrir ou proposant des services de drive/livraisons :

<https://www.cmar-paca.fr/actualités/inscrivez-vous-gratuitement-sur-notre-carte-pour-plus-de-visibilite>

3. Aides au développement

- **Région SUD** : Numéro vert du guichet unique de la Région PACA : 0 805 805 145

- **Région SUD : Coach Artisanat Commerce**

C'est un dispositif qui couvre les différents besoins des entreprises à travers **deux leviers** :

1) Des actions d'accompagnement collectives et individuelles, axées en priorité sur le développement, la compétitivité, la commercialisation, les enjeux numériques et écologiques. Ce premier volet, positionné sur la prise de recul de l'entrepreneur, la découverte de nouvelles perspectives et l'accompagnement vers des premières solutions se concrétise par des diagnostics, des actions de sensibilisation et des accompagnements très courts pour créer un déclic chez le dirigeant.

2) Des aides directes pour les entreprises ayant suivi un parcours d'accompagnement. Ce deuxième volet vise une structuration plus en profondeur de votre entreprise. Il se traduit par des parcours d'accompagnement approfondis combinant diagnostic global, formations ou ateliers collectifs et accompagnement individuel et personnalisé. Ces accompagnements déployés par les chambres consulaires ouvrent droit aux **aides directes** de la Région :

- L'aide à l'appui à la commercialisation (ACO) pour un montant de dépenses retenues compris entre 3.000€ et 6.000 € HT maximum est une aide calculée sur la base de 50% du budget, soit une subvention de 3.000 € maximum ;

- l'aide à la modernisation par l'investissement (AMI) pour un montant d'investissements retenus compris entre 6.000€ et 30.500€ HT maximum et une aide calculée sur la base de 30% du budget, soit une subvention de 9.150€ maximum. Une bonification des aides directes est accordée aux entreprises bénéficiaires sur critères environnementaux.

<https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/aides-aux-artistes-et-commerçants>

- **Région Sud « La Région Sud aux côtés des librairies indépendantes »**

Durement touchées par la première vague de la pandémie de Covid 19 au printemps dernier, les librairies indépendantes subissent une nouvelle fois la fermeture administrative de leurs commerces lors de ce deuxième confinement. Pour les accompagner, la Région Sud leur propose plusieurs dispositifs :

<https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/la-region-sud-aux-cotes-des-librairies-independantes-de-son-territoire>

- **Etat : depuis le 6 novembre, l'Etat assure la prise en charge des frais d'envoi de livres**

<https://www.economie.gouv.fr/mise-en-place-dispositif-prise-en-charge-frais-expedition-livres-librairies>

- **Région Sud : Artisanat – Petites entreprises**

Vous êtes artisan ou commerçant depuis plus de 3 ans et souhaitez développer et structurer votre activité pour avoir de nouveaux clients ? Avec le dispositif Région Sud Petites Entreprises - Artisanat, la Région vous accompagne :

<https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/artisanat-region-sud-petites-entreprises>

4. **Soutien à la digitalisation des commerçants artisans**

- **Etat : Guide à destination des entreprises**, afin qu'elles mobilisent au mieux les outils numériques à leur disposition dans cette situation exceptionnelle.

<https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/artisans-commerçants-independants-comment-maintenir-une-activite-economique>

- **Etat : Clique mon commerce**

- 500€ d'aides à la numérisation des commerçants : <https://www.clique-mon-commerce.gouv.fr/>

- Un soutien immédiat de 20.000 € par commune :
Permettre d'accompagner les collectivités locales dans la mise en place de ces solutions, pour un montant total de 60 millions d'euros. Les collectivités intéressées sont invitées à contacter l'agence nationale de la cohésion des territoires. L'accompagnement sera réalisé par la banque des territoires. Cet accompagnement inclut un diagnostic et le développement d'une plateforme locale de e-commerce, de retrait de commandes ou de réservation à distance, choisies préférentiellement parmi les solutions identifiées sur le site clique-mon-commerce.gouv.fr.

- **Région SUD : « Réactions commerçants et artisans »**

Subvention d'investissement de 2.000 à 5.000€ maximum aux artisans, commerçants et entreprises de l'ESS de 20 ETP ou moins, en priorité situés dans un centre-ville et subissant directement une mesure de fermeture totale ou partielle liées à la crise sanitaire Covid-19. Les projets éligibles sont les investissements amortissables, réalisés à compter du 1er novembre, contribuant à la digitalisation de l'entreprise et permettant de s'adapter aux modalités de vente imposées par la crise sanitaire (vente en ligne avec retrait ou livraison de commande...)
<https://entreprises.maregionsud.fr/reussir-la-transition-numerique-de-mon-entreprise/reaction-commerçants-et-artisans/>

- **Région SUD: Digital Coach**
Afin d'aider votre entreprise à faire face au plus urgent (cyber-attaques, garder le lien avec ses clients, mettre en place la vente en ligne, travail à distance, etc.) et aussi à préparer la sortie de cette crise, la Région SUD vous propose le dispositif Coach Digital.
Renforcement du dispositif « My digital coach », incontournable pour accélérer la transition numérique des TPE-PME : <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/coach-digital>
Contact : Loïc DUQUY-NICOUD : lduquy@maregionsud.fr Tél : 04 91 57 59 43

- **Fédération Commerces en 13 : Shop in Sud**
<https://shopinsud.io/>

- **CMAR : Assistance Numérique des artisans**
Une série de tutos pour faciliter la prise en mains d'outils numériques pour les artisans :
<https://www.cmar-paca.fr/actualites/assistance-numerique-des-artisans>

- **CMAR : Auto-diagnostic numérique artisans**
En lien avec le plan de relance du gouvernement et les aides spécifiques à la transition numérique des entreprises en cours de déploiement au niveau national et régional. 10 minutes pour évaluer votre niveau de maturité numérique et identifier les priorités à mettre en place
<https://autodiag-num.artisanat.fr/>

- **CMAR : Déclic numérique**
Un diagnostic gratuit par un conseiller-expert en vue d'identifier vos besoins et pallier à cela avec la mise en place d'actions personnalisées, synthétiques et opérationnelles (deux demi-journées en visio d'accompagnement par un expert).
Contact CMAR PACA : Romain Fernandez - Conseiller Numérique dans les Bouches-du-Rhône –
06 07 05 43 97 – r.fernandez@cmar-paca.fr

5. Référencements et Marketplace

- **CMAR : ArtiBoutik**
<https://www.artiboutik.fr/>
- **Région SUD: « Sauvons Noël »**
Outil de référencement de tous les commerçants et artisans locaux avec des fonctionnalités permettant le « click & collect » : <https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/sauvons-noel-la-region-sud-maintient-le-lien-entre-clients-et-commerces-de-proximite>

6. Chèques cadeaux

- **CCIMP « chèques Treiz'local »**
Ce dispositif vise à soutenir les artisans et commerçants locaux en commercialisant auprès des employeurs et des particuliers des chèques cadeaux exclusivement utilisables auprès des petits commerces du territoire. De nombreuses actions de promotion de ce dispositif envers les entreprises et les particuliers sont prévues avec le soutien de la Métropole. Pour autant, très peu de commerçants implantés hors Marseille sont aujourd'hui affiliés. L'adhésion est gratuite pour les entreprises.
<https://treizlocal.com/accueil>

→ LIENS UTILES

- ❖ **Métropole** : toutes les actions métropolitaines pour répondre à la crise du COVID 19 sont consultables sur ce lien : <https://www.ampmetropole.fr/espace-presse>
- ❖ **Union européenne** : les mesures prises par la Commission européenne sont consultables ici : https://ec.europa.eu/info/files/policy-measures-against-spread-coronavirus_fr
- ❖ **Etat** : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises#>
- ❖ **Région** : <https://www.maregionsud.fr/covid-19/infos-covid-19/entreprises-covid-19>
- ❖ **CCIMP**: <https://www.ccimp.com/actualite/sante/36006-coronavirus-impacts-et-mesures-pour-entreprises>

.....